



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Foncier & Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2023/065/A.J.

*Visa de Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques*

*Affaire suivie par Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine*

DECISION

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, DECIDE, en exécution de la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

....

DE CONCLURE avec la SCI « La Castillette », Société civile immobilière immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 315 966 523, au capital de 1 524 €, dont le siège social est sis Domaine de la Castillette, 83 210 La Farlède, représentée par son gérant Monsieur Alain PASCAL, un bail commercial en renouvellement, portant sur un local commercial sis à la Garde, Avenue Fabri de Peiresc – Quartier la Pauline – ZI Toulon Est d'une superficie de 580 m².


Le bail est conclu pour une durée de 9 années, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2031. Le Preneur aura la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 42 060,96 € HT.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 13 JUIN 2023

Pour le Maire de Toulon
Geneviève LEVY
Adjoint au Maire



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 20 JUIN 2023

PUBLIE LE 20 JUIN 2023



Acte à classer

2023065AJDAF

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-20T14-30-13.01 (MI245817865)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230613-2023065AJDAF-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/065/A.J. - Conclusion
du louage des choses pour une durée n'excédant pas
12 ans - avec la SCI "La Castillette" - local
commercial superficie 580 m2

Date de décision : 13/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. LocationsIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : DAF FP 2023 065 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/06/23 à 14:30

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 20/06/23 à 14:30

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 20/06/23 à 14:39